



Numéro de l'acte	2020-60-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

QUESTION N°2020-60

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE

Désignation d'un délégué du Conseil Municipal en tant que « référent en sécurité routière »

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

En application de la circulaire du 30 janvier 2004 du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière relayée par la Préfecture, il y a lieu de désigner un référent en sécurité routière au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à bulletin secret, à la majorité absolue, décide :

- de nommer Mickaël CANLER, en sa qualité d'adjoint à la sécurité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 juin 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL